



MAIRIE DE NEUVIC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
19160 NEUVIC

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mai, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 mai 2025, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

	Présent	Absent représenté par	Absent non représenté
MIERMONT Dominique (Maire)	x		
CONDAMINAT Céline (1 ^{ère} adjointe)	x		
LAMOTHE Delphine (2 ^{ème} adjointe)	x		
PRADEL Danielle	x		
JOURDE Jean	x		
BETOULE Philippe	x		
BERTRANDY Pierre	x		
BOULEAU Jean-Marc	x		
BUGEAT Nathalie	x		
NOEL Sylvain	x (2)	JOURDE Jean (1)	
CHASSAGNARD Fanny		CONDAMINAT Céline	
GOURRAUD Rosa-Line		BOULEAU Jean-Marc	
JOSEPH Joëlle	x		
MAURY Christine	x		
LARTIGAUT Catherine			x
REPEZZA Guillaume		MAURY Christine	
MURAT Thierry	x		
HERNANDEZ DE CASTRO Nathalie			x
Total (pour l'examen et le vote du point n°1 inscrit à l'ordre du jour)	12	4	2
Total (pour l'examen et le vote des points suivants inscrits à l'ordre du jour)	13	3	2

(1) : M. Jean JOURDE a représenté M. Sylvain NOEL pour le vote du point n°1 inscrit à l'ordre du jour.

(2) : M. Sylvain NOEL est arrivé à 18h40 pour l'examen et le vote des points suivants.



Madame le Maire ouvre la séance en accueillant Madame Marie-Laure VIDAL, Conseillère départementale, invitée par le conseil afin de donner des éléments supplémentaires à la délibération relative au tracé des voies « vertes pâles ».

Approbation du compte rendu du CM du 07/04/25

Pas de questions.

*Vote pour : 16
Votre contre : 0
Abstention : 0*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le point n°10 inscrit à l'ordre du jour sera examiné en début de séance, afin de permettre à Madame Marie-Laure VIDAL, Conseillère Départementale, de quitter la séance après sa présentation.

Validation du tracé communal/communautaire du Schéma départemental de Mobilités Douces – Plan Voies Vertes Pâles

Madame Marie-Laure VIDAL, Conseillère Départementale, présente le Schéma départemental de Mobilités Douces – Plan Voies Vertes Pâles. Il est adopté à l'unanimité.

*Vote pour : 16
Votre contre : 0
Abstention : 0*

Modification contractualisation départementale 2023-2025 – Demande de subvention – Création d'une aire de jeux

Madame le Maire explique que ce projet permettra la mise en place d'une aire de jeux dans un espace actuellement inoccupé impasse de la fontaine du berger.

Il s'agit de proposer un espace pour les enfants de 4 à 11 ans, avec une structure principale, 2 jeux à ressorts, une balançoire double, un banc, le tout dans un espace paysagé clôturé.

La société CHATTI se chargera de l'implantation des jeux, après un terrassement qui sera fait par une entreprise. Un contrôle de conformité sera ensuite réalisé par la société « sécuri-jeux ».

Le montant de ce projet s'élève à 23 853 € HT.

Une enveloppe de 35 000 euros est prévue pour ce projet, pour permettre de faire réaliser un terrassement par une entreprise.

Cette délibération consiste en la demande d'un avenant à notre contrat de solidarité communal avec le département.

La commune sollicite donc une subvention de 5963.25 euros auprès du conseil départemental

*Vote pour : 16
Votre contre : 0
Abstention : 0*

Madame le Maire poursuit en expliquant que la réhabilitation de cet appartement est en cours.

Le projet s'élève à 177 500 euros.

Etant déjà inscrit dans notre Contrat avec le département, l'objet de cette délibération est de demander l'octroi d'un complément de subvention de 8789 euros et de redéployer des reliquats de subventions déjà inscrites, à savoir 294 euros du centre équestre et 9410 euros des menuiseries de l'école.

Thierry MURAT juge le montant total du projet très élevé. Madame le Maire lui répond que ce sont les couts actuels des prestations de travaux des entreprises dans le cadre d'un marché public.

*Vote pour : 16
Votre contre : 0
Abstention : 0*

Sollicitation du Fond de concours de Haute-Corrèze Communauté pour le projet de la Salle Omnisport

Madame le Maire explique qu'il s'agit de solliciter une subvention de HCC au titre du fond de concours.

Le règlement prévoit que la commune peut solliciter 50 % du reste à charge, soit 142 405.74 euros.

Le dépôt de la demande est en cours et permettra un meilleur financement.

Planning des travaux pour rappel :

Lot maçonnerie : sera réalisé cette semaine

Lot charpente : juin/ juillet

Lot couverture : septembre

Réception des travaux avant fin 2025

*Vote pour : 16
Votre contre : 0
Abstention : 0*

Division en volumes et bail emphytéotique administratif / Commune de Neuvic-Corrèze Energie Développement

Pierre BERTRANDY explique qu'il s'agit de la signature d'un bail avec la SEM19 pour la mise à disposition de la toiture de la salle omnisports afin d'y installer une centrale photovoltaïque. Il précise les termes :

Division en volumes : La division en volumes est une technique juridique qui consiste à diviser la propriété d'un immeuble en fractions privatives distinctes, sur le plan horizontal ou vertical, à des niveaux différents qui peuvent se situer au-dessus ou en dessous du sol naturel, sans qu'il y ait de parties communes.

Il s'agit de distinguer quelle partie du bâtiment sera dédiée au bail, et mis à disposition de Corrèze Energie Développement afin d'y installer la centrale

Bail emphytéotique administratif : L'article L. 1311-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) définit le bail emphytéotique administratif comme permettant à une collectivité territoriale propriétaire d'un bien immobilier de le louer à un tiers qui pourra construire un ouvrage sur le domaine public et ensuite le louer à la collectivité propriétaire du terrain.

Ce bail prévoit une durée de 30 ans, le versement d'une redevance de 72000 euros en 1 fois à la commune ainsi que la revente à un tarif préférentiel de l'énergie produite à la collectivité

*Vote pour : 16
Votre contre : 0
Abstention : 0*

Tarifs municipaux 2025 : camping

Les nouveaux tarifs de l'épicerie et de la taxe de séjour du camping municipal sont présentés.

*Vote pour : 16
Votre contre : 0
Abstention : 0*

Tiers Lieu – Approbation de la convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public au profit de l'association ATILI

Madame le Maire explique que cette délibération concerne une Convention d'occupation précaire de certains bâtiments du tiers-lieu. Cette convention permettra à l'association « Atili » de commencer à faire vivre ce lieu.

Les bâtiments mis à disposition sont le bâtiment Queuille, la salle des profs, les ateliers.

Le bâtiment Queuille accueillera la ressourcerie pour un espace de vente en RDC. La salle à l'étage permettra d'accueillir des associations culturelles.

La « salle des profs » sera mutualisée avec la mairie et accueillera des événements festifs et culturels : la mairie sera systématiquement consultée pour l'organisation d'événements

Les ateliers seront mis à disposition des « Zateliers » : pour y organiser des ateliers bois et métal

La COP prévoit une durée d'un an, non renouvelable, afin de se laisser le temps de voir comment vit la structure.

*Vote pour : 14
Votre contre : 0
Abstention : 2*

Vente d'un délaissé de voirie à Enchassagne

Madame le Maire explique que pour pouvoir vendre un chemin ou une parcelle communale, il faut habituellement une procédure de déclassement et une enquête publique.

Cependant, dans notre cas, il s'agit d'une procédure simplifiée car ce chemin peut être considéré comme un délaissé de voirie, à savoir une parcelle qui était utilisée dans le domaine public routier mais qui ne l'est plus depuis longtemps.

D'ailleurs ce chemin a quasiment disparu. Les propriétés alentour ne sont pas enclavées par cette procédure. Cela permet donc de proposer à la vente (avec priorité des riverains directs), au prix des domaines, cet ancien chemin.

*Vote pour : 16
Votre contre : 0
Abstention : 0*

Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

Madame le Maire présente le programme. Le programme Villes Amies des Aînés est né en juin 2005 lors du Congrès mondial de gérontologie et de Gériatrie à Rio de Janeiro au Brésil. L'objectif était de créer un réseau de villes engagées dans l'amélioration du bien-être des habitants âgés sur leur territoire, et bénéficiera également à toutes les générations. La démarche est portée par l'OMS.

Dans notre cas, cette démarche découle directement du projet de l'ancien hospice.

Le LABEL "AMI DES AÎNÉS" permet de valider et valoriser la qualité des politiques publiques des collectivités en prenant en compte le vieillissement de la population sur leur territoire.

Cette délibération est la 1^{ère} étape avant de commencer la procédure de labellisation, pour être accompagnés dans l'amélioration de nos politiques locales et pour affirmer notre volonté d'améliorer l'environnement social et bâti.

*Vote pour : 16
Votre contre : 0
Abstention : 0*

Modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté – Abattoir d'intérêt communautaire

Madame le Maire explique qu'en avril 2024, HCC avait délibéré pour modifier ses statuts et ajouter à ses compétences la création, la gestion et l'exploitation d'un nouvel abattoir d'intérêt communautaire.

Le projet a été soumis à l'ensemble des communes membres. La ville d'Ussel ayant voté contre, les conditions de majorité n'étaient pas réunies.

Une nouvelle délibération d'HCC vise à ajouter la compétence « création d'un abattoir d'intérêt communautaire » : le mot « nouvel » a été enlevé car il s'agit pour HCC de montrer son soutien à la structure existante actuelle (ce qui était demandé par la ville d'Ussel)

100 000 euros d'aides vont être allouées à l'abattoir existant mais il est impossible de le mettre aux normes (de par sa localisation en centre-ville et de par la configuration des lieux). HCC reste donc sur sa position de création d'un nouvel abattoir d'ici 5 ans, zone de l'empereur, mais montre son intérêt à l'abattoir existant en permettant une rénovation en attendant la création de la nouvelle structure

Cette délibération a donc pour objet de demander au conseil de se prononcer sur la modification des statuts de HCC en ajoutant à leur compétence la création, gestion et exploitation d'un abattoir d'intérêt communautaire.

*Vote pour : 16
Votre contre : 0
Abstention : 0*

Adhésion de Haute-Corrèze communauté à l'EPAGE Source Dordogne-Rhue, validation du périmètre d'intervention et des statuts dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Philippe BETOULE explique que sur sollicitation du préfet, les 9 EPCI se sont constituées en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) pour l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations).

Cette délibération consiste en l'approbation de l'adhésion de Haute-Corrèze Communauté à cet établissement public, à la validation du périmètre d'intervention et des statuts.

Les actions de cet EPAGE sont d'intérêt général et visent à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, la restauration et la protection des milieux aquatiques.

Il pourra donc, entreprendre et réaliser toute étude, travaux, aménagement, ouvrage sur le périmètre pour :

- aménager un bassin hydrographique
- entretenir ou aménager un cours d'eau, canal, lac
- mettre en œuvre des moyens de défense contre les inondations
- protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides, et des formations boisées riveraines

L'EPAGE sera administré par un comité syndical composé de 17 délégués titulaires et 17 suppléants

Vote pour : 16
Voter contre : 0
Abstention : 0

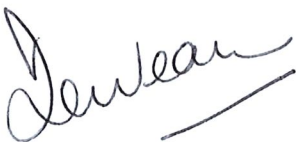
Questions diverses

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance

Madame le Maire

P/O N.BUGEAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20250908-08-0-25-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2025